## REVUE DE PRESSE

## Sainte-Anastasie



Ine table ronde positive.

### Loisirs: tour d'horizon

es responsables d'association ont étaoli leur planning

A commission extramunicipale s'est récemment réunie au grand complet à la mairie. Le naire, ainsi que plusieurs plus et les présidents des asociations du village, ont ibordé les différents points le leurs activités.

Après avoir remercié tous es responsables d'associaions pour leurs efforts durant es derniers mois. Le maire a ibordé l'ordre du jour.

En tout premier lieu le cas de la salle polyvalente a été évoqué. Pour des raisons de sécurité, il fut précisé que la grande salle ne pouvait ac cueillir que des activités sportives. La petite salle de 180 m2 serait naturellemen disponible pour toutes les activités associatives du village (bals, réunions, spectacles) M. Juravert a accepté de préparer le planning d'occupation de la salle.

Parmi les autres sujets abordés : les subventions l'Office municipal de la culture et l'assurance des clubs La réunion s'est achevée par un tour de table et la fixatior de la prochaine réunion, le 30 novembre, à 18 heures.

### La vie au village

voyages. - Mardi 16 octobre, le Club des Cigales visite le barrage et le lac de Gréoux, en passant par Esparron. Promenade en bateaux, pêche à la truite et jeux de boules ments, tél. au 94.72.20.33

Le Club des Cigales en sont au programme de cette journée. Tarifs, car et restaurant, 150 F; car, restaurant et promenade en bateau, 180 F. Le départ aura lieu à 8 heures. Pour tous renseigne-

#### Sainte-Anastasie: un blessé

M. Marc Jaffrin, retraité âgée de 70 ans et demeurant à La Garde, a été victime d'un accident hier à 12 heures C.D. 15 entre Sainte-Anastasie et Forcalqueiret au quar-tier (Les Marins).

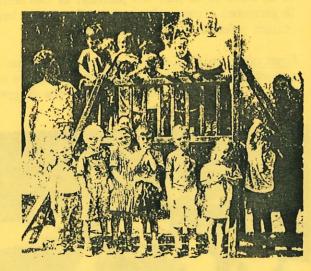
Pour une raison que devra déterminer la brigade de gendarmerie de la Roquebrussanne chargée de l'enquête, M. Jaffrin a perdu le contrôle de son véhicule dans un virage. La voiture s'est alors renversée sur le côté, avant de tomber dans un champ situé en contrebas de la route. Fort heureusement, aucun autre véhicules ne circulait sur ce tronçon à cet instant.

Les sapeurs-pompiers de Brignoles ont procédé à une opération de désincarcéra tion, relevant le blessé grièvement atteint à la colonne vertébrale et à la tête pour le diriger vers l'hôpital « Jean-Marcel ) de Brignoles. Son état a nécessité peu de temps après son évacuation par hélicoptère sur l'hôpital de la Timone à Marseille.

## Sainte-Anastasie

#### La rentrée en douceur

Les maternelles n'ont pas essuyé la moindre larme



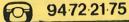
La rentrée à la maternelle.- Mme Blanc, institutrice à l'école maternelle, aidée de Mme Morito ont ouvert pour l'année 1990-1991, l'école maternelle, et réceptionné une partie seulement des élè-

trois jours de la rentrée. Pas de cris, peu de larmes, nos jeunes élèves ont fait preuve de maturité. Ils ont posé pour la photo souvenir sur le to-

# La Vidaresse\*\*\*

CAMPING CARAVANING

D15 83136 Ste ANASTASIE sur ISSOLE



### HORAIRES DES TRANSPORTS ROUTIERS

#### TRANSPORIS ROUTIERS VERS BRIGNOLES ET TOULON

POUR ALLER A BRIGNOLES (départ Rue Notre Dame) :

Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi, Samedi (BLANC) DEPARIS: 7 H 47. 8 H 37. et 20 H 50.

Mardi, Jeudi, Samedi (BRUZZONE)

DEPART: 8 H 30

POUR REVENIR DE BRIGNOLES (départ Gare Routière) :

Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi (BLANC)

DEPARIS: 6 H. 19 H 05.

Mardi, Jeudi, Samedi (BRUZZONE)

DEPART: 11 H

## CORRESPONDANCES LES PLUS PRATIQUES A FORCALQUEIRET VERS

Tous les jours de la semaine : 8 H 45. 10 H 45

Dimanche: 7 H 17.

Les horaires complets sont affichés au tableau 'Mairie'.

RESTAURANT BAR DES AMIS RUE NOTRE DAME TEL .94.722185





## N° 17 OCTOBRE 90

## SOMMAIRE

- 1. LE MOT DU MAIRE
- 2. CONSEIL MUNICIPAL
- 3. CONSEIL MUNICIPAL (SUITE) TRAVAUX REALISES CLUB DES CIGALES COMITE DES FETES BASKET-BALL PETITES ANNONCES
- 4. CHRONIQUE PROVENCALE CARRIERE : MODE D'EMPLOI ETAT CIVIL
- 5. LA VIE AU VILLAGE
- 6. REVUE DE PRESSE HORAIRES DES CARS

Cette fois encore le FEU n'a pas épargné notre région et en particulier SAINTE ANASTASIE. Le 18 avril, en quelques heures, plus de cent hectares sont partis en fumée sans qu'aucun moyen puissant ne s'avère alors efficace.

D'autres catastrophes n'ont par ailleurs été évitées que grâce aux interventions précoces de l'équipe bénévole de La Commission Communale des Feux de Forêt. Par chance, aucune habitation n'a, cette année, été détruite.

Cela, nous le devons en grande partie à la sagesse de beaucoup d'entre vous qui, conscients du danger, avaient à temps effectué un sage débroussaillement autour de leur

Aujourd'hui, il nous faut déjà songer à l'été 1991 et appliquer au plus vite la réglementation fixant à un minimum de 50 mètres la zone propre autour de chaque habitation.

Pour cela, nous ne disposons que d'une très brève période allant du 15 octobre au 15 mars prochain. Passé ce délai, l'inquiétude et l'affolement seront impuissants comme les moyens les plus sophistiqués toujours inopérants.

Aussi, avec l'aide de la commission des feux de forêt et des sapeurs pompiers professionnels, chaque secteur du village sera examiné et l'attention des propriétaires (ou ayants droit) sera, si nécessaire, attirée.

C'est en effet par un "examen critique" de la situation particulière de notre habitation et de son environnement que nous pourrons, chacun en ce qui nous concerne, résoudre ce grave problème de sécurité.

La commune, quant à elle, poursuivra son effort en ce sens.



## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 OCTOBRE 90

PRESENTS: MM.TOSFILO.CORBIER.LALANDEC.REMY.BROSSAUS.ISTRIA RAYNAUD.CUENOT.DEHAYE.ABFILO.FORISSIER.MME LAURENT.BOCQUE. Sous la Présidence de M. MORIN, Maire. ABSENT: M.MACHET donne pouvoir à M.MORIN.

TRANSFERT BUDGETAIRE DE CHAPITRE A CHAPITRE PAR AUTORISA-TION DU CONSEIL MUNICIPAL APRES AVIS DE LA COMMISSION DES FINANCES.

Les transferts suivants sont autorisés :

1. FONCTIONNEMENT: Compte tenu de l'augmentation sensible des charges intercommunales (participation aux frais des collèges 1986.1987.1988.1989., SIVOM, frais incendie du 18 avril),

il convient de dégager les crédits spécifiques par prélèvement sur les crédits inutilisés d'autres chapitres de la section fonctionnement, soit 160 000 F.

2. INVESTISSEMENT: 5 000 F inutilisé au chapitre "achat matériel mairie" sont transférés au chapitre achat matériel voirie".

Adopté à l'unanimité.

#### ADOPTION DE LA PROPOSITION PREFECTORALE D'UTILISATION DES CREDITIS (930 F) DES FONDS SCOLAIRES:

Achat de fournitures scolaires.

Adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL MUNICIPAL AUTORISE M. MAZEYRAT à transformer, selon sa demande et à ses frais, l'escalier public permettant d'accéder à son jardin, en passage carrossable.

#### DEMANDES DE SUBVENTIONS ADRESSEES AU CONSEIL GENERAL CONSTRUCTION DU RESTAURANT SCOLAIRE DES HORIS.

Au vu du devis de fourniture de matériel présenté par les établissement AURIC (125 778 F 15 T.T.C.) ainsi que l'état des heures de main d'oeuvre effectuées par le personnel municipal (71 580 F 48), il est demandé une subvention de 88 500 F.

DEMANDE CONCERNANT L'ACHAT D'UN CHARGEUR FAUCHEUX ET D'UNE EPAREUSE GIRAX

Montant achat: 62 013 F H.T.

Subvention demandée au Conseil Général 31 000 F.

DEMANDE DE SUBVENTION CONCERNANT LA REFECTION DES CHEMINS POUR LA REALISATION DES TRONCONS DE VOIRIE : Gaou de Vie. Les Colombades. Les Bréquières. (UBAC)

Montant du devis H.T. 112 034 F

Montant main d'oeuvre communale : 60 832 F

Subvention demandée au Conseil Général 86 000 F.

(1.2. et 3) adopté à l'unanimité.

## ACCEPTATION DE CANDIDATURES D'ADHESION AU SIVOM DU PAYS BRIGNOLAIS.

le conseil municipal se prononce favorablement à l'adhésion au SIVOM des communes de COTTGNAC et d'ENTRECASTREAUX.

#### EXTENSION DE L'OBJET DU SIVOM DU PAYS BRIGNOLATS

Le Maire présente la nouvelle vocation du SIVOM concernant le projet intercommunal de diffusion des 5° et 6° chaines (relais de La Loube).

Il demande au conseil de se prononcer sur l'opportunité d'ajouter à l'objet des statuts du SIVOM "tout projet de communication et (ou) d'information".

Après en avoir délibéré et après que M. DEHAYE 2ième Adjoint ait émis le souhait de ne pas voir indéfiniment élargir le nombre de ces transferts de compétence, l'assemblée se prononce à l'unanimité pour la proposition. INDEMNITE REPRESENTATIVE DE LOGEMENT DUE AUX INSTITUIBLES

Le Conseil Municipal décide d'octroyer, conformément à la loi, une majoration de 25 % de l'indemnité de logement due par la commune au personnel enseignant marié ou

assimilé, non logé (art. 2 du décret du 2 mai 1983).

#### CARRIERE DU DEFENS : DEMANDE D'AVIS DE MONSIEUR LE PREFET DU VAR

Le Maire expose au Conseil Municipal que conformément, à la règlementation en vigueur et en application de l'arrêté de Monsieur le Préfet du VAR en date du 5 septembre 1990, le Conseil Municipal de STE ANASTASTE est appelé à donner son avis sur la demande d'autorisation d'ouverture de carrière au lieudit le Défens.

Après avoir pris connaissance du dossier d'enquête publique ainsi que de tous les éléments

recueillis, le Conseil Municipal fixe

ses exigneces formelles concernant le projet :

1. La carrière devra être sise exclusivement sur le versant sud du massif et hors de vue des zones habitées, tel qu'il est défini dans l'étude d'impact. Il demande cependant que l'étude de l'angle visuel concernant la commune de SIE ANASTASIE soit réétudié selon une nouvelle coupe transversale.

Le périmètre d'exploitation, tel qu'il est défini dans le plan joint fera l'objet d'un bornage à la charge de l'exploitant.

2. La carrière sera exploitée selon la chronologie et selon la méthode exposée dans l'étude d'impact.

3. L'installation de traitement des produits extraits sera couverte (bardage) et construite sur la face sud du massif.

4. Un dispositif de pulvérisation d'eau devra obligatoirement lui être adjoint (l'étude de ce dispositif essentiel ne semble pas aujourd'hui achevée).

5. Toutes les dispositions seront prises pour que l'exploitation ne soit pas à l'origine de bruits, ou de vibrations susceptibles de compromettre la tranquillité du voisinage ou la sécurité des personnes et des biens.
6. Une étude locale, portant sur les effets résultant de l'utilisation des explosifs sur le site, à l'égard de l'environnement et sur les moyens d'atténuer les éventuelles nuisances, est expressement demandée.

7. Les tirs de mines devront être effectués en fin de matinée et au maximum deux fois par semaine, ceci uniquement du lundi au vendredi compris.

8. Les opérations de foration, d'abattage, de concassage et d'une manière générale toutes les activités bruyantes ne pourront se dérouler les samedis, dimanches et jours fériés. Les horaires de ces activités devront par ailleurs être fixés d'un commun accord entre la société et la mairie de SIE ANASTASIE.

9. L'évacuation des produits carriers se fera par une voie unique, sud-ouest, vers le D 12 et D 43. Tout autre accés carrossable possible à la carrière sera interdit par une clotûre ou un dispositif équivalent.

10. Les matériaux extraits seront constitués exclusivement de pierres calcaires et le seul traitement autorisé sur place sera le concassage.

11. Les dispositions nécessaires (bardage, arrosage) seront prises pour éviter les envols de poussières, notamment lors des opérations de foration, de manipulation ou de transport de matériaux.

13. En période de sécheresse les pistes feront l'objet d'arrosages pulvérisés.

## LA VIE AU VILLAGE

#### RESTAURANT SCOLAIRE,

Les modalités de réservation du repas cantine ont été arrêtées dans le cadre d'une commission extra-municipale à laquelle ont participé : les élus, les parents d'élèves, les enseignants, le personnel de restauration.

Ce règlement se fixe pour objectif de ne faire payer aux parents que les repas réellement pris. Il implique donc une réservation aussi tardive que possible, (le jour même du repas avant 08 H 45).

Il est difficile d'aller au delà.

Le bon fonctionnement du restaurant nécessite en conséquence un suivi de la part des parents. Or ces derniers jours le personnel a constaté que des enfants non inscrits étaient présents à l'heure du repas.

Etant admis qu'il n'est pas question de ne pas accueillir ces enfants, chacun doit cependant comprendre qu'il n'y a pas d'autres solutions dans ce cas que de prélever leur repas sur celui de leurs camarades.



#### TRANSPORTS SCOLAIRES

A la rentrée scolaire de septembre 1990, le coût de la participation des familles aux dépenses de transports scolaires vers BRIGNOLES et GAREOULT a été maintenu à son prix antérieur soit : 120 F pour le ler trimestre de cette ainée scolaire.

Aujourd'hui compte tenu des nouveaux éléments en notre possession :

- nombre d'enfants transportés

- trajet et fréquence des lignes de ramassage

- réajustement du prix pratiqué par les transporteurs scolaires (+ 3,20 %).

Il s'avère encore possible de maintenir les prix actuels jusqu'à la fin de l'année scolaire 1990/1991. En conséquence les parents sont informés qu'ils pourront acquitter dès le ler novembre et avant le 15 décembre 1990 le reliquat du prix du transport scolaire de leur(s) enfant(s) soit 240 F par enfant pour le reste de l'année

#### ALLOCATIONS FAMILIALES

Depuis le ler octobre la caisse d'allocations familiales du VAR a ouvert un service minitel code 3615 CAF qui vous informe sur :

- Prestations familiales avec les conditions d'attributions et les montants (simulation)

 Un flash d'actualités, les adresses des points d'accueil, annuaires téléphoniques catalogue des activités sociales.

## COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE

#### SPORTS ET LOISIRS

La plupart des associations du village et tous les élus concernés étaient présents à cette première réunion de la saison sportive 1990/1991.

Par quelques mots de bienvenue le maire remerciait tous les présidents et responsables du mouvement associatif du village et saluait la réussite sans accrocs de la période estivale.

Les différents points de l'ordre du jour étaient ensuite abordés.

Salle polyvalente : cette salle devrait être terminée dès le début 1991.

<u>Projet d'utilisation.</u> La commission présentera au conseil municipal un projet, Monsieur JURAVERT en établira la partie sportive.

Il est rappelé que la grande salle ne pourra être consacrée qu'aux activités sportives.

La petite salle accueillera par contre toutes les réunions ou activités et autres (loto...).

Une majorité s'exprime pour que ces installations soient réservées prioritairement aux habitants et associations du village.

<u>Demande de subvention</u>: Il est proposé que la commission étudie chaque demande de subvention émanant des associations du village. Cette proposition est approuvée par tous les participants.

Office municipal de la culture: Le maire expose à la commission les raisons qui ont conduit le conseil municipal a créer un office municipal de la culture. Il précise qu'il ne s'agit pas là d'une véritable association respectant l'esprit de la loi de 1901, mais plutôt d'un outil devant permettre d'accueillir et de favoriser certaines activités culturelles.

Il est proposé de désigner deux personnes représentatives

des associations au sein de cet office. Monsieur Jean-Pierre SAUVET est élu, le deuxième représen-

tant sera choisi à la prochaine réunion.

L'ordre du jour étant épuisé, la prochaine réunion est fixée au 30 novembre à 18 h.



IMPOIS LOCALIX

Monsieur TOUCAS, Inspecteur des Impôts, tiendra une permanence à la mairie le MERCREDI 24 OCTOBRE DE 9 H A 11 H (Bureau des Adjoints)

Les personnes désireuses de le rencontrer devront se munir des pièces nécessaires à l'examen de leur dossier. (impôts locaux, revenus...).

#### REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

14. Les déboisements des terrains nécessaires à la progression de l'exploitation seront effectués au fur et à mesure des besoins.

La remise en état notamment toutes les plantations de chaque tranche, devra être achevée avant l'exploitation de la tranche immédiatement inférieure.

15. Le Conseil Municipal demande par ailleurs que périodiquement et à la diligence de Monsieur le Préfet du VAR une réunion d'information se tienne en présence du Préfet ou de son représentant, du Maire, des représentants des associations locales de défense de l'environnement et des responsables de l'exploitation.

Enfin le Conseil Municipal précise sa position de la manière suivante :

ce projet de carrière du Défens serait rejeté de plein droit si la position des autres parties concernées en interdisait la réalisation dans son intégralité de territoire tel que défini dans le dossier soumis à enquête publique (y compris accés).

Compte tenu de ces clauses rédhibitoires qu'il exprime de la façon la plus nette, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré se prononce à l'unanimité pour leur prise en compte intégrale et sous ces réserves expresses, émet un avis favorable.

#### TRAVAUX REALISES

**ECIAIRACE PUBLIC :** Forage des trous destinés à recevoir les poteaux des points lumineux sur les chemins du Vallon de Gueirol, du Labonet, des Bréguières.

SIGNALISATION: Fin de la mise en place des panneaux directionnels.

Pose des panneaux de localisation des lieux-dits (fond bleu, lettres blanches)

Afin d'éviter toute contestation, l'emplacement de ces panneaux a été déterminé par référence aux délimitations cadastrales des lieux-dits, le cadastre est, dans ce cas, le seul document officiel qui peut être pris en compte.

SALLE POLYVALENIE: Achèvement de la toiture.
Crépissage des murs
Pose des fermetures vitrées
Travaux d'électricité et de plomberie
Début d'aménagement des abords.

TRAVALIX D'ENIRETTEN des écoles et de la voirie.

PEINTURE
MICHEL TORRENTE
QUARTIER CANDY
ROUTE DE NAPLE
TEL.94.722214

RESTAURANT PIZZERIA
"LA GUINGUETTE"

MAISON COLL
TEL.94.722367

### CLUB DES CIGALES

Nous vous informons tout d'abord que nous avons un numéro de téléphone spécifique :

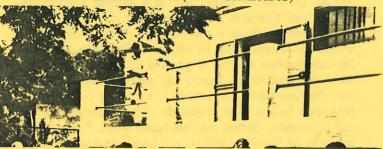
CLUB DES CIGALES: 94.72.20.33.

Il sera sur l'annuaire 1991 mais il est en service dès maintenant. Vous pouvez aussi joindre : Madame ROY Fernande, Vice Présidente au 94.72.21.13. Monsieur GUITTON Claude, Vice Président au 94.72.23.17. Pour les activités :

COUTURE: Madame NADAL au 94.72.25.59.

La couture fonctionne tous les mardis de 14 h à 16 H 30 **PEINIURE SUR SOIE**: tous les lundis de 14 h à 16 h 30 **PMAIX SUR CUIVRE**: tous les jeudis de 14 h à 16 h 30 Pour ces ceux dernières activités se faire inscrire auprès de Madame BOOQUET au 94.72.23.56. ou 94.72.27.57. Toutes ces activités ont lieu à notre local (ancien lavoir) rue A. Daudet.

COLLEGATION ANNUELE: 100 F (sans fournitures)



#### COMITE DES FETES

Jeudi ler novembre 1990 toute la journée : brocante, puœs, marché paysan, foire artisanale. Télé. Comité des Fêtes : 94.72.22.31. ou Bar des Amis : 94.72.21.85.

Le samedi 1er décembre 1990 à 21 h : LOTO

A partir du 10 novembre : concours de belotte tous les samedis sauf les soirs de loto.

Inscriptions : 20 H 30 précises Début des jeux : 21 H 00 précises.

#### BASKET-BALL

<u>Jeunes</u>: Filles et garçons âgés de 6 ans et plus désirant pratiquer ce sport peuvent se faire inscrire le mercredi après midi de 13 H 30 à 15 H 00 au stade de la gare.

#### PETITES ANNONCES

VOUS VOULEZ VENDRE, ACHETER
TOUTES TRANSACTIONS IMMOBILIERES PATRICK LEPAGE
TELE. 94.72.23.69. STE
ANASTASIE. AGENCE E.P.I.
TELE.94.48.35.74.

A VENDRE SERRE JARDIN EN ALU. L 2,55 1 1,92 h 2,11 Té1. 94.72.22.81. PRIX 2000 F.

M. ET MME COUVERNEUR (TABAC SIE ANASTASIE) CHERCHE LOCATION VIILA OU MAISON VIILAGE 100-120 M<sup>2</sup>

## CHRONIQUE PROVENCALE

Doou vilage en regardant vers lou miéjour poudèr pas mancar de veire la ligno eleitrico grosso que passo pèr en dessus lei Vaous.

Sabèr, bélèou, que lei lignos de transport eleitricos soun de 3 mènos :

- lei grossos de 400 KV que vènoun dei centralos e que soun fouarco loungos

- lei mejanos de 225 KV e de 63 KV per repartir l'elei-

tricitat aducho pèr lei grossos

- lei pichoumos (20 KV) de distribucien eis usagiers. Aquesto ligno siguét coustrucho dins l'annado 87 pèr EDF, e avèr bélèou remarcat lou dépaous dei péços pér sa coustruccièn dins la garo de Besso. La ligno ès estado bastido partent de Tavel en ribo de Rose fins Broccaros en ribo de Var( la ribièro). Serve pèr menar l'eleitricitat souto fouarço aouto tensien (400 KV) deis usinos de la valado de Rose mounte ès prouducho, eis endrecins de soun utilisacien, èn aquèou cas lou dèspartémènt deis Aoups-Marinos, que l'avié plus gès de poussibilitat de n'en faire de mai.

Adounc, partèntide Tavel, arribo a Realtor (prochi de a'Ais) puei traverso lou despartément de Var dins soum mitan, passo a Trans e per dessus lei plans de Grasso, arribo fin-finalo dins la valado de Var. Rémarcar que lei cables soun doubles e que n'a 3, emai un quatren que serve de prouteccien coutro lei surtensiens atmousfericos. Per soustenir lei cables l'a 3 menos de bijos : leis unos fachos d'un cledat de ferre, aquelei que soun sus la coumuno fachos émé dei tubes e lei 3 nos (dins lou plan de Rocobarroun) soun fouarço aoutos, fins qu'à 60 m. Duvem régraciar lou centre EDF de Marseille que nous a baillat travament touteis aqueleis entresegnos.

Résumé: la ligne électrique qui traverse les Vaux a été construite en 1987. Elle permet d'apporter le courant à très haute tension des lieux de production de la vallée du Rhone jusqu'aux lieux d'utilisation de la région de Nice.

R. JACOLOT-BENOSTAN, P. REVOL

#### ETAT CIVIL

Romain est heureux de vous annoncer la naissance de sa soeur Fanny, née le 4 octobre à LYON.

Toutes nos félicitations aux parents ainsi qu'à la grandmère, notre sympathique amie Marianne, la souriante serveuse du Bar des Amis.

Nous avons la joie de vous annoncer la naissance de : Athéna Jacqueline Georgette ZONCA

et

Victoria Florence Emilie ZEZZOS

Toutes nos félicitations aux parents.

Ce samedi 6 octobre à 11 H le maire assisté de Madame TORRENTE, secrétaire de mairie, a recueilli la déclaration d'union de Monsieur Louis FABREGAT et de Madame Marinette BRUNO.

C'est en présence de leurs témoins, de parents et de nombreux amis que le couple a ensuite échangé les alliances, gage de leur union.

Adressons leur nos félicitations et nos très sincères voeux de bonheur.

## CARRIERE : MODE D'EMPLOI

#### Quels sont les moyens d'agir ?

- 1. Refuser fermement le projet à STE ANASTASTE.
- 2. Voter (éventuellement avec d'autres communes) une délibération s'opposant catégoriquement au projet.
- 3. Manifester, signer des pétitions, publier des tracts, demander des audiences à l'administration, etc...

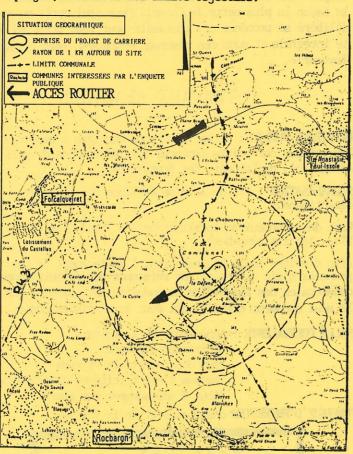
## C'est exactement ce qui c'est passé en 1988 pour s'opposer à la carrière de CARNOULES (Massif de Thèmes)

#### Pour quel résultat ?

Une ouverture immédiate de la carrière dés 1989!

Pourquoi ? tout simplement parce que finalement et conformément à la loi, seul le Préfet du VAR **décidera** après avis de la commission consultative départementale des carrières. **Bien sûr, sur le fond**, nous sommes tous d'accord : la protection de la nature, de l'environnement...(qui ne peut l'être ?).

Quant à la méthode : Il serait un comble que les opposants au projet, en soient les alliés objectifs.



#### NOS EXCUSES

Pour n'avoir pas fait part, dans notre dernier bulletin du baptême de Moana Claude Marius REIHORE, à qui nous présentons nos meilleurs voeux.

#### REMERCIEMENTS

A l'occasion de leur union, Monsieur et Madame FABREGAT ont fait un don au Bureau d'Aide Sociale de la mairie.

A Monsieur Hervé FORISSIER pour plusieurs journées de travail effectués à l'occasion de la construction du restaurant scolaire (plomberie). DEPARTEMENT DIJ VAR



#### CARRIERE: MISE AU POINT

**28** 94.86.72.35

A défaut d'autres arguments SOS Environnement cherche un bouc-émissaire : si la carrière s'ouvre, le Maire de STE ANASTASIE et son Conseil Municipal en seront les responsables.

Rappelons quelques points simples.

# 1.LA DECISION D'OUVRIR LA CARRIERE QUI LA PREND?

Une fois l'enquête publique close, c'est le Préfet qui prend la décision d'ouvrir ou de ne pas ouvrir la carrière.

#### **COMMENT?**

- En examinant les conclusions de cette enquête.
- En les rapprochant de la règlementation nationale en matière d'ouverture des carrières.

#### 2.LA POSITION DE SAINTE-ANASTASIE

Elle est simple et claire depuis le début et n'a pas varié car

#### ELLE NE PEUT PAS VARIER

#### POURQUOI?

- la surface d'extraction sur STE ANASTASIE estde 4,75 hectares contre 15,25 sur FORCALQUEIRET.
- la carrière peut donc s'ouvrir sur FORCALQUEIRET <u>seulement</u> car la surface d'exploitation est rentable alors qu'elle ne l'est pas chez nous.

Si la carrière s'ouvre sur FORCALQUEIRET, nous ne pourrons ni nous opposer à cette ouverture, ni intervenir dans les conditions d'ouverture.

Nous avons alors dit OUI pour

- être consultés ;
- peser sur les conditions d'ouverture et poser nos conditions (voir délibération du Conseil Municipal);
- ne pas être mis devant un fait accompli sans possibilité de réagir.

Mais si FORCALQUEIRET dit  $\ensuremath{\mathsf{NON}}$  , sa voix l'emportera sur la nôtre et il pourrait ne pas y avoir de carrière.

C'est simple et c'est ce que nous répétons depuis le

ALORS pas de procés d'intention par le biais de citations tronquées ou d'insinuations.

Notre position est CLAIRE et ne peut CHANGER

ENFIN CE N'EST CERTAINEMENT PAS en vous demandant de mettre quelques croix sur une pétition que l'on vous fera agir efficacement. Car si une telle démarche était aussi efficace qu'on vous le dit les choses seraient beaucoup plus simples. NEANMOINS, si vous êtes persuadés du contraire, alors BON COURAGE!

Rappelons nous cependant que les opposants à la carrière de CARNOULES (Massif de Thèmes) avaient recueilli en 1988 plus de 2000 SIGNATURES ainsi que les délibérations de dix conseils municipaux POUR LE RESULTAT QUE NOUS SAVONS.

Hormis cette solution "MAGIQUE", on se garde bien de vous dire comment il faut faire pour ne pas avoir de carrière.

Evidemment, ON PEUT TOUJOURS REVER !